

N° 20 / 2025

MAIRIE DE VENDAT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ALLIER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENDAT**

Séance du 09 avril 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	17	17

Date de la convocation
01.04.2025

Date d'affichage
16.04.2025

**Attribution des subventions
aux associations locales –
Année 2025.**

7 Finances locales
7.5 Subventions

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture
le
et publication ou notification
du

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf

- Monsieur Jean-François JANIN,
- Monsieur Simon LACOSTE.

Secrétaire de séance : Madame BAURY Aline.

Monsieur le Maire expose à son Conseil qu'il convient de répartir au compte 65748 du Budget Communal le montant des subventions pouvant être attribuées à chaque association de la commune ayant souhaité bénéficier d'une aide financière au titre de l'année 2025.

Les demandes formulées par les différentes associations ayant été étudiées par la commission concernée, Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer sur le montant attribué à chacune d'elle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

À la majorité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les crédits 2025 inscrits au compte 65748 « subventions de fonctionnement – Autres personnes de droit privé » s'élèvent à la somme totale de 10 000 euros,

Considérant la volonté de la Commune de Vendat de soutenir et de continuer d'encourager les activités locales,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations locales et autres établissements,

.../...

Après examen et sur proposition de la commission,

1°) **D'allouer**, au titre de l'année 2025, les subventions aux associations de la commune, s'établissant comme suit :

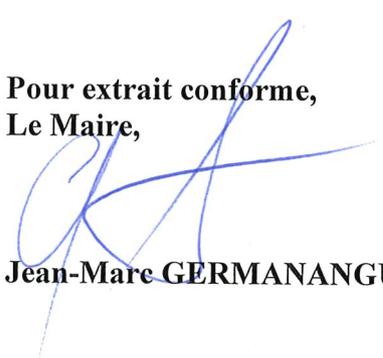
- ASCAV :	200 €
- ACCA Chasse :	100 €
- Amicale Boule Vendatoise :	200 €
- A.P.E.E.V. :	250 €
- Les Chevrons et Vieux Chromes :	100 €
- Gym et Détente :	500 €
- Les Jardiniers du Bourbonnais :	100 €
- Judo Club Vendat :	700 €
- Les Amis de la Lecture :	1 000 €
- Les Précieuses Années :	200 €
- Retraite Sportive :	150 €
- Tennis Club :	500 €
- U.S.V.B.B. Foot :	1 000 €
- ACPG/CATM/Veuves :	250 €
- JAYANDRA ASBL :	100 €
- PATTAFYX :	200 €

Total 5 550 €

2°) Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65748 du budget communal 2025.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Jean-Marc GERMANANGUE